



Collectivités forestières

Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Forêts locales, intérêt général

WEBINAIRE

📅 11 mai 2026 à 17h

📅 22 mai 2026 à 14h

📍 Visioconférence



S'INSCRIRE

PROGRAMME

Gouverner avec la forêt : outils, données, acteurs et stratégies pour les collectivités

Francis CROS, Président des **Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée** est heureux de vous proposer deux sessions de sensibilisation pour intégrer la filière forêt-bois dans vos projets de territoires.

11 mai 2026

17h00 à 19h00

22 mai 2026

14h00 à 16h00

📌 Informations générales

Elus, votre mandat peut transformer l'avenir. La forêt et la filière bois sont des leviers puissants pour renforcer la résilience, créer de la valeur locale et préparer des territoires plus sûrs et plus durables, qu'ils soient urbains, ruraux ou montagnards.

Plus que jamais, la coopération entre élus et la mise en réseau des territoires seront des clés pour relever les défis à venir.

Session conçue à partir des besoins identifiés des collectivités territoriales et de leurs élus, dans le cadre de leurs compétences et obligations.

Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

5 Rue Gaston Planté 34790 GRABELS • 04 11 75 85 17

occitanie@communesforestieres.org • [f](#) • [in](#) • [collectivitesforestieres-occitanie.org](https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)



Objectifs généraux :

- Objectif 1 : identifier les rôles et responsabilités des élus sur la thématique traitée, savoir mobiliser les leviers d'action adaptés
- Objectif 2 : Sensibiliser les équipes politiques et techniques aux enjeux de la filière forêt-bois.
- Objectif 3 : Proposer des axes d'actions concrètes intégrables dans leurs programmes.
- Objectif 4 : Valoriser la filière comme levier de développement local durable pour tous les territoires

Objectifs opérationnels :

A l'issue de la session, le participant sera capable de...

- Objectif 1 : Identifier les responsabilités clés d'un élu dans la gestion forestière et la filière bois, et choisir les leviers d'action adaptés à son territoire
- Objectif 2 : Expliquer à ses équipes politiques et techniques les enjeux climatiques, économiques et territoriaux liés à la filière forêt-bois
- Objectif 3 : Argumenter sur la valeur stratégique de la filière forêt-bois comme moteur de développement local durable, quel que soit le contexte territorial
- Objectif 4 : Construire un premier ensemble d'actions concrètes et réalistes à intégrer dans un programme municipal ou intercommunal

Modalités pratiques

visioconférence

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et contextualisés
 - Echanges ludiques
- Retours d'expériences
- Support de formation

RENSEIGNEMENTS

Léa FABRE

06 18 26 38 15

lea.fabre@communesforestieres.org



11 mai

22 mai

17h00
→ 17h10

14h00
→ 14h10

Accueil
Emargement en ligne, installation

17h10
→ 17h50

14h10
→ 14h50

Introduction générale
Filière forêt-bois, de quoi parle-t-on vraiment ?

Rôles et responsabilités des élus municipaux : opportunité pour renforcer la transition écologique et le développement local, souveraineté des territoires et rôle clé des acteurs locaux

17h50
→ 18h30

14h50
→ 15h30

Pourquoi la filière forêt bois joue un rôle central pour votre commune ?
Enjeux fonciers et d'aménagement : urbanisme, risques naturels, trames vertes.
Enjeux environnementaux : adaptation au changement climatique, biodiversité, réservoirs de carbone.
Enjeux économiques : emploi local, filières courtes, bois énergie, construction bois.
Enjeux sociaux : cadre de vie, tourisme nature, éducation à l'environnement.

18h30
→ 19h00

15h30
→ 16h00

Rôle et leviers d'action des communes, ce que vous pouvez faire et comment les Communes forestières vous y accompagnent

Développement économique et emploi
Cadre de vie et lien social
Gestion durable du patrimoine forestier
Résilience et transition écologique

Les communes forestières = votre interlocuteur incontournable pour faire de la filière un atout de développement de tous les territoires.

Session organisée avec le soutien de :



DRAAF Occitanie

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Collectivités forestières

Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

5 Rue Gaston Planté 34790 GRABELS • 04 11 75 85 17

occitanie@communesforestieres.org • **f** • **in** • collectivitesforestieres-occitanie.org



INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscription

L'inscription est **gratuite, obligatoire et individuelle**. Plusieurs élus ou agents d'une même collectivité peuvent s'inscrire. Les inscriptions sont recommandées au plus tard 3 jours ouvrés avant la formation. Toutefois, des inscriptions tardives peuvent être acceptées sous réserve des capacités d'accueil. Une confirmation d'inscription est adressée par mail quelques jours avant la session ou, en cas d'inscription tardive, au plus tard avant le début de la session.

En cas d'empêchement après inscription, merci de bien vouloir nous en informer.

Public visé et prérequis

Élu territorial (quel que soit le mandat en cours) et agent de collectivités (toute catégorie confondue).
Aucun prérequis n'est attendu.

Accessibilité

Nos formations sont ouvertes à tous. Merci de nous informer dès l'inscription de toute situation nécessitant une adaptation afin de nous permettre d'assurer les conditions d'accueil appropriées.

Modalités d'évaluation

Questionnaire à chaud complété à l'issue de la formation avec possibilité d'échange avec le formateur afin de revenir sur les points nécessitant clarification.

A l'issue de la session

Un mail récapitulatif comprenant les éléments essentiels de la session sera adressé à l'ensemble des participants.

Nous vous remercions de vérifier / compléter les informations saisies sur la feuille d'émargement le jour de la session.

Une attestation de participation à la session pourra être délivrée sur simple demande.

Notre équipe reste disponible pour tout échange complémentaire ou besoin d'information.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux actions de formation est consultable sur notre site internet : www.collectivitesforestieres-occitanie.org/formation/

L'inscription à la formation vaut acceptation de ce règlement.

L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.